



Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)

Bilan de fin de campagne

Campagne 2011/2012

Introduction

Ce document présente les résultats obtenus dans le cadre du dispositif de certification de l'IBR pour la campagne 2011/2012 (sur la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012). Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'une collecte spécifique des données auprès des GDS à l'aide d'un questionnaire annuel de bilan.

Taux de qualification des cheptels

Au 31 mai 2012, **62,0%** des cheptels présents sur le territoire continental (hors ateliers dérogatoires) bénéficient d'une appellation « indemne d'IBR » (A), ou « contrôlé en IBR » (B).

La proportion de cheptels sous appellation a régulièrement progressé depuis la mise en place de cette certification dans le cadre de l'ACERSA, rapidement de 2001 à 2007, puis plus lentement ces dernières années (figure 1).

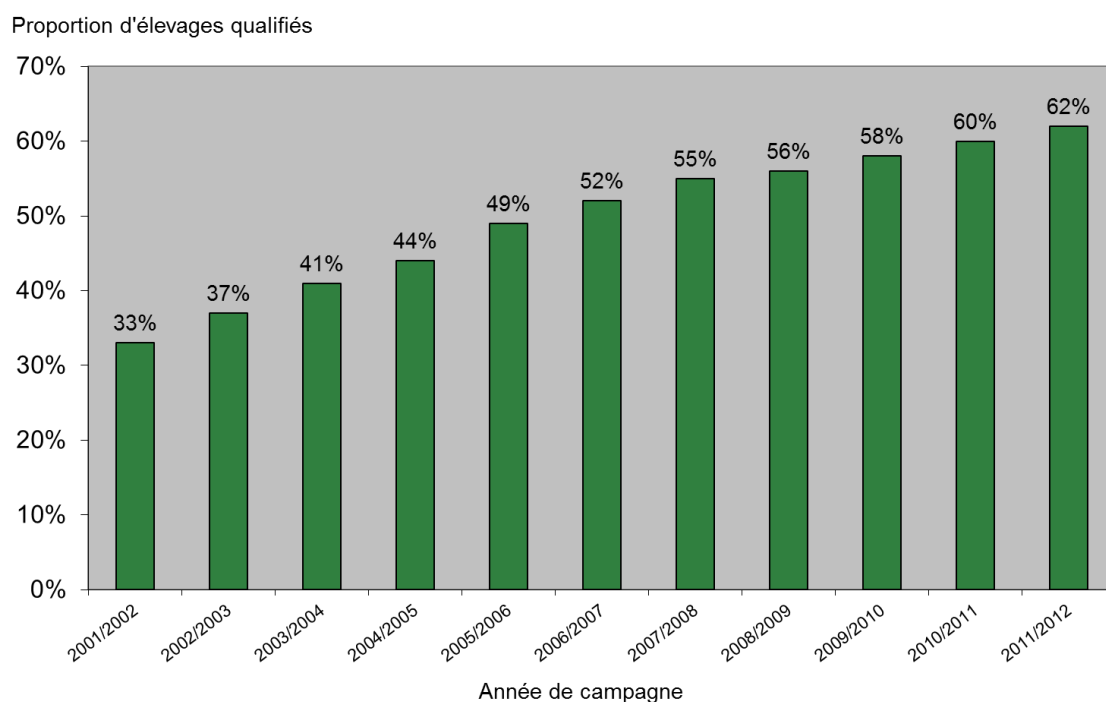


Figure 1 : Evolution du taux de cheptels sous appellation depuis 2001

*Taux de cheptels sous appellation = Nombre de cheptels sous appellation A et B au 31 mai /
Nombre de cheptels présents (hors dérogatoires) au 31 mai*

La situation n'est pas homogène sur le territoire, avec des taux de cheptels sous appellation qui varient de 0,4% à 98% (Figure 2).

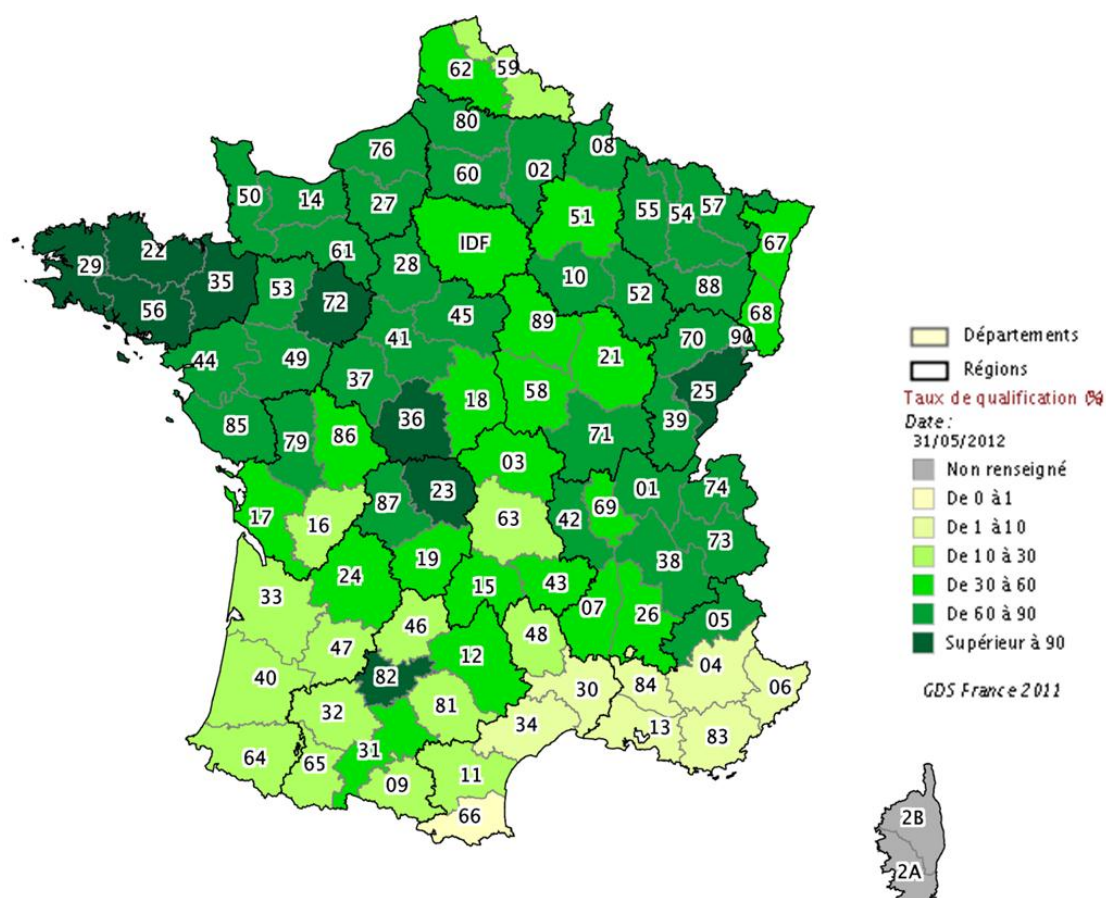


Figure 2 : Taux de cheptels sous appellation par département

Au total, au 31/05/2012, **121 703** cheptels sont sous appellation. La qualification IBR A représente 99,3% des troupeaux sous appellation (soit 120 839 troupeaux), contre 0,7% pour la qualification IBR B (soit 864 troupeaux).

Incidence de l'IBR dans les cheptels sous appellation

1. Cheptels sous appellation A

1 ou plusieurs animaux ont été découverts positifs durant la campagne 2011/2012 dans **1 026 cheptels** qui étaient sous appellation A au 1^{er} juin 2011 (ce qui représente 0,8% des cheptels sous appellation A en début de campagne).

Pour **82%** d'entre eux, il s'agit de cheptels avec **1 ou 2 animaux positifs** (Cf. figure 3). Cette proportion est proche de celle observée lors de la campagne précédente (84% de cheptels avec 1 ou 2 animaux positifs pour la campagne 2010/2011).

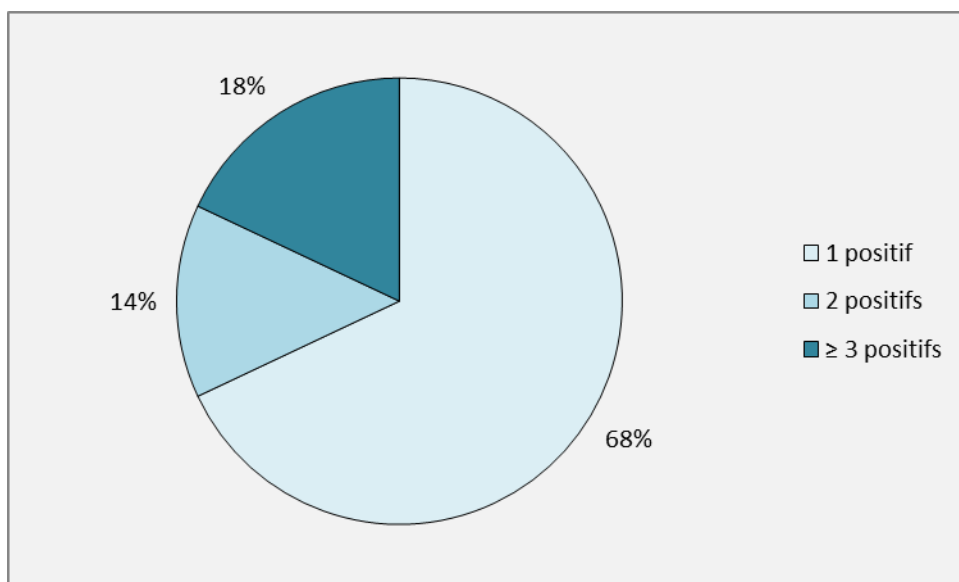


Figure 3 : Répartition des cheptels sous appellation A pour lesquels 1 ou plusieurs animaux ont été découverts positifs durant la campagne 2011/2012, en fonction du nombre d'animaux découverts positifs

2. Cheptels sous appellation B

1 ou plusieurs animaux ont été découverts nouvellement positifs durant la campagne 2011/2012 dans **55 cheptels** qui étaient sous appellation B au 1^{er} juin 2011 (ce qui représente 3,6% des cheptels sous appellation B en début de campagne).

Pour **80%** d'entre eux, il s'agit de cheptels avec **1 ou 2 nouveaux positifs** (Cf. figure 4). On note que la répartition des cheptels B en fonction du nombre de nouveaux positifs est très proche de celle des cheptels A.

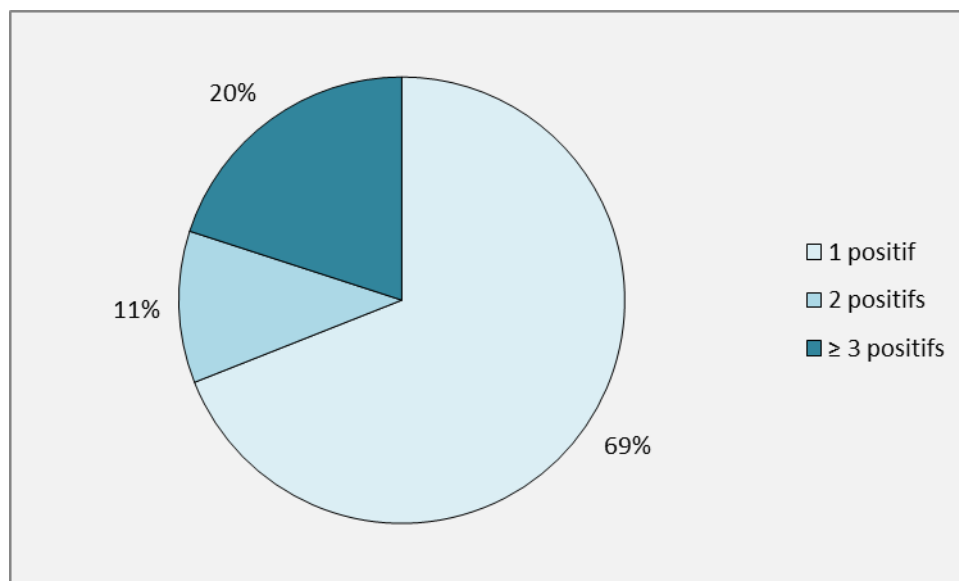


Figure 4 : Répartition des cheptels sous appellation B pour lesquels 1 ou plusieurs animaux ont été découverts nouvellement positifs durant la campagne 2011/2012, en fonction du nombre de nouveaux positifs

Ventes contrôlées positives issues de cheptels sous appellation

Au total, 551 ventes, issues de cheptels sous appellation, ont été contrôlées positives (données sur 83 départements, minimum par département : 0, maximum par département : 51). Cette donnée est un indicateur concernant le risque de vendre un bovin sous appellation à tort, mais il doit être relativisé. Il gagnerait à être mis en relation avec :

- le nombre d'introductions de bovins sous appellation ayant fait l'objet d'un contrôle,
- et parmi elles, le nombre de transactions en transport non maîtrisé,

ce qui n'est à ce jour pas envisageable simplement avec les outils dont nous disposons.

REMERCIEMENTS

A l'ensemble des GDS, maîtres d'œuvre de la prophylaxie IBR et coordonnateurs des Schémas Territoriaux de Certification, sans lesquels nous ne pourrions avoir les données présentées dans ce document.